Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/524

24.3.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/524 DE LA COMMISSION

du 20 mars 2025

octroyant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «Sodium hypochlorite Liquid disinfectant biocidal product family» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 14 décembre 2018, la société Reckitt Benckiser Production a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union pour une famille de produits biocides dénommée «Sodium hypochlorite Liquid disinfectant biocidal product family», relevant des types de produits 2 et 4 tels que décrits à l'annexe V dudit règlement, en fournissant une confirmation écrite que l'autorité compétente de la France avait accepté d'évaluer la demande. Ladite demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-NB046342-57.

(2) La substance active contenue dans la famille de produits biocides «Sodium hypochlorite Liquid disinfectant biocidal product family» est l'hypochlorite de sodium, qui est inscrit sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour les types de produits 2 et 4.

(3) Le 22 juillet 2021, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, l'autorité compétente d'évaluation a transmis à l'Agence un rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.

(4) Le 23 août 2022, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 528/2012, l'Agence a soumis à la Commission son avis ([2]), le projet de résumé des caractéristiques des produits biocides (ci-après le «RCP») appartenant à la famille de produits «Sodium hypochlorite Liquid disinfectant biocidal product family» et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits biocides.

(5) Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits «Sodium hypochlorite Liquid disinfectant biocidal product family» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) nº 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, elle remplit les conditions mentionnées à l'article 19, paragraphe 6, dudit règlement.

(6) Le 12 septembre 2022, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.

([2]) Avis de l'ECHA du 19 août 2022 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Sodium hypochlorite Liquid disinfectant biocidal product family», (ECHA/BPC/349/2022, en anglais uniquement), https://echa.europa.eu/opinions-on-union-authorisation.

(7) Le 28 juin 2023, lors de la réunion du comité permanent des produits biocides (ci-après le «comité permanent»), des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'évaluation du risque alimentaire réalisée par l'autorité compétente d'évaluation et approuvée dans l'avis de l'Agence pour les produits relevant du type de produits 4. Ces préoccupations concernaient le risque que le grand public soit exposé à des résidus de chlorate par la consommation de denrées alimentaires en contact avec des surfaces désinfectées et le fait que ce risque ne pouvait être atténué que par l'introduction d'une étape de rinçage après l'application de ces produits, alors que l'on ne saurait attendre des utilisateurs non professionnels qu'ils mettent effectivement en œuvre une telle mesure d'atténuation des risques.

(8) Le demandeur a accepté de retirer du RCP l'utilisation du produit en tant que désinfectant pour les surfaces dures non poreuses en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux par les utilisateurs non professionnels du type de produits 4 et en a informé la Commission le 31 août 2023.

(9) Le 27 septembre 2023, le comité permanent a approuvé, uniquement pour les utilisateurs professionnels, l'introduction d'une étape de rinçage après la désinfection des surfaces dures non poreuses en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux pour le type de produits 4, afin de respecter les valeurs limites de chlorate fixées dans le règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil ([3]), et le retrait, dans le RCP, des utilisations du type de produits 4 concernées pour les utilisateurs non professionnels.

(10) À l'exception de la faisabilité de l'étape de rinçage à effectuer par les utilisateurs non professionnels après l'utilisation du produit en tant que désinfectant relevant du type de produits 4 pour les surfaces dures non poreuses en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, la Commission souscrit à l'avis de l'Agence et estime donc qu'il convient d'octroyer une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Sodium hypochlorite Liquid disinfectant biocidal product family», en excluant l'utilisation comme désinfectant relevant du type de produits 4 pour les surfaces dures non poreuses pour les utilisateurs non professionnels.

(11) Dans son avis, l'Agence recommande au titulaire de l'autorisation, en tant que condition de ladite autorisation, de procéder à un essai pour déterminer si la quantité de produit délivrée par le pulvérisateur utilisé pour appliquer les produits du méta-RCP F est toujours la même avant et après deux ans de stockage, afin de garantir que la dose effective appliquée ne change pas après le stockage. La Commission approuve cette recommandation et considère que la présentation des résultats de cet essai devrait constituer une condition de la mise à disposition sur le marché et de l'utilisation de la famille de produits biocides «Sodium hypochlorite Liquid disinfectant biocidal product family» dans les produits du méta-RCP F conformément à l'article 22, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 528/2012. La Commission estime également que l'obligation de fournir des données après l'octroi de l'autorisation ne modifie en rien la conclusion fondée sur les données existantes selon laquelle la condition figurant à l'article 19, paragraphe 1, point d), dudit règlement est respectée.

(12) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est octroyée, sous le numéro EU-0029289-0000, à la société Reckitt Benckiser Production pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides dénommée «Sodium hypochlorite Liquid disinfectant biocidal product family», sous réserve du respect des conditions énoncées à l'annexe I et conformément au résumé des caractéristiques des produits biocides figurant à l'annexe II.

L'autorisation de l'Union est valable du 13 avril 2025 au 31 mars 2035.

([3]) Règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil du 23 février 2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale et modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil (JO L 70 du 16.3.2005, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2005/396/oj).

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 20 mars 2025.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE I

CONDITIONS (EU-0029289-0000)

Le titulaire de l'autorisation indique la distribution granulométrique fournie par le pulvérisateur à gâchette TS6 après un essai de stabilité au stockage à long terme (24 mois) d'un échantillon commercial de produits du méta-RCP F (formule, flacon et pulvérisateur à gâchette) comme condition de leur autorisation.

Le titulaire de l'autorisation présente les résultats de l'essai à l'Agence au plus tard le 13 avril 2027.

ANNEXE II

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

Sodium hypochlorite Liquid disinfectant biocidal product family

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro d'autorisation EU-0029289-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides EU-0029289-0000

Partie I.

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

CHAPITRE 1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom de famille**

Nom	Sodium hypochlorite Liquid disinfectant biocidal product family

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Reckitt Benckiser Production (Poland) Sp z o.o.
	Adresse	Okunin 1 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki PL
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0029289-0000	
Date de l'autorisation	13 avril 2025	
Date d'expiration de l'autorisation	31 mars 2035	

1.4. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	Reckitt Benckiser (UK) Ltd
Adresse du fabricant	Sinfin Lane DE24 9GG Derby Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Emplacement des sites de fabrication	Reckitt Benckiser (UK) Ltd site 1 Sinfin Lane DE24 9GG Derby Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Reckitt Benckiser Production (Poland) sp z.o.o
Adresse du fabricant	Ul. Okunin 1 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki Pologne
Emplacement des sites de fabrication	Reckitt Benckiser Production (Poland) sp z.o.o site 1 Ul. Okunin 1 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki Pologne

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Active chlorine released from sodium hypochlorite
Nom du fabricant	PCC Rokita S.A
Adresse du fabricant	Ul. Sienkiewicza 56-120 Brzeg Dolny Pologne
Emplacement des sites de fabrication	PCC Rokita S.A site 1 Ul. Sienkiewicza 56-120 Brzeg Dolny Pologne

Substance active	Active chlorine released from sodium hypochlorite
Nom du fabricant	ANWIL S.A
Adresse du fabricant	Ul. Toruńska 222 87-805 Wloclawek Pologne
Emplacement des sites de fabrication	ANWIL S.A site 1 Ul. Toruńska 222 87-805 Wloclawek Pologne

Substance active	Active chlorine released from sodium hypochlorite
Nom du fabricant	Brenntag UK Ltd
Adresse du fabricant	90 Brunel Way IP24 1HP Thetford Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Brenntag UK Ltd site 1 90 Brunel Way IP24 1HP Thetford Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Substance active	Active chlorine released from sodium hypochlorite
Nom du fabricant	INOVYN ChlorVinyls Limited
Adresse du fabricant	South Parade, PO Box 9 WA7 4JE Runcorn Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Emplacement des sites de fabrication	INOVYN ChlorVinyls Limited site 1 South Parade, PO Box 9, WA7 4JE Runcorn Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Substance active	Active chlorine released from sodium hypochlorite
Nom du fabricant	BORSODCHEM ZRT
Adresse du fabricant	Bolyai tér 1 H-3700 Kazincbarcika Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	BORSODCHEM ZRT site 1 Bolyai tér 1. H-3700 Kazincbarcika Hongrie

CHAPITRE 2. **COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			0,94 - 5,81 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	6,83 - 42,07 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,1 - 3,5 % (p/p)
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	Substance non active	308062-28-4	931-292-6	0 - 0,85 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

Type(s) de formulation	Liquide prêt à l'emploi

Partie II.

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

CHAPITRE 1. **MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 1 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC A

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

CHAPITRE 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			1,93 - 1,93 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	13,965 - 13,965 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1,07 - 1,07 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 1**

Type(s) de formulation	Liquide prêt à l'emploi

CHAPITRE 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P260: Ne pas respirer les aérosols.

	P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P405: Garder sous clef. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501: Éliminer le contenu dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales. P501: Éliminer le récipient dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales.

CHAPITRE 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Désinfection des cuvettes de WC

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Autre Nom scientifique: Champignons Nom commun: fungi Stade de développement: Autre Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: autre Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Autre

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (espaces domestiques, institutionnels et médicaux)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Versage Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 80 ml/cuvette WC Produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: - Temps de contact : Bactéries, levures, champignons et virus : 15 minutes Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons en polyéthylène haute densité (PEHD) opaque de 500 ml, 680 ml, 700 ml, 750 ml et 1 l. Bouchon plastique (polypropylène). Obturateur et bec verseur en plastique polypropylène basse densité (PPBD). Étant donné que les produits sont classifiés H314, une fermeture à sécurité enfants et une indication de danger décelable au toucher sont requises pour l'emballage destiné aux utilisateurs non professionnels.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer au mode d'emploi général

CHAPITRE 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Veuillez vous conformer au mode d'emploi.

— En milieu médical : nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).

— Presser le flacon et appliquer lentement tout autour de l'intérieur de la cuvette en veillant à ce qu'une quantité suffisante de liquide recouvre la totalité de la cuvette.

— La dose recommandée est de 80 ml.

— Les produits ne doivent pas être utilisés conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

— Aucun autre agent de nettoyage ne doit être utilisé en conjonction avec le produit.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Pour les utilisateurs professionnels :

Porter des équipements de protection personnelle lors de l'application des produits :

— gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 ou équivalent ;

— lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou équivalent ;

— une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalent.

(La matière doit être précisée par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

Les textes complets relatifs aux normes EN sont disponibles dans la section 6

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

Pour les utilisateurs non professionnels :

— Ne pas toucher le produit au cours de l'application

— Se laver les mains après utilisation

— Éviter le contact avec la peau et les yeux

— Éviter les éclaboussures lors de l'application

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Puis enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

— Informations destinées au professionnel de santé ou au médecin :

— Les yeux doivent être également rincés de manière répétée au cours du trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

— EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

— En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— En l'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas jeter de produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc.), ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Durée de conservation : 24 mois.

— À conserver à une température inférieure à 30 °C.

— Protéger de la lumière directe du soleil.

— À conserver hors de portée des enfants et des animaux/des animaux de compagnie non ciblés.

CHAPITRE 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN et de l'acte juridique mentionnés dans la section 5.2 «Mesures d'atténuation des risques» sont les suivants :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 16321 - Protection des yeux et du visage pour un usage professionnel

EN 13034 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une performance de protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB [6])

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

CHAPITRE 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux		White & Shine Original 1	Marché: UE		
Numéro de l'autorisation		EU-0029289-0001 1-1			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			1,93 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	13,965 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1,07 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux		White & Shine Original 2	Marché: UE		
Numéro de l'autorisation		EU-0029289-0002 1-1			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			1,93 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	13,965 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1,07 % (p/p)

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux		White & Shine Citrus	Marché: UE		
Numéro de l'autorisation		EU-0029289-0003 1-1			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			1,93 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	13,965 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1,07 % (p/p)

7.4. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	White & Shine Eucalyptus Mint	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0004 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			1,93 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	13,965 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1,07 % (p/p)

CHAPITRE 1. **MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 2 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC B

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

CHAPITRE 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			0,95 - 0,95 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	6,9 - 6,9 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	3,5 - 3,5 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 2**

Type(s) de formulation	Liquide prêt à l'emploi

CHAPITRE 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P260: Ne pas respirer les aérosols. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales. P501: Éliminer le récipient dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales.

CHAPITRE 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Désinfection des cuvettes de WC

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Autre Nom scientifique: Champignons Nom commun: fungi Stade de développement: Autre Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: autre
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (espaces domestiques, institutionnels et médicaux)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Versage Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 80 ml/cuvette WC Produit prêt à l'emploi. Nombre et fréquence des applications: - Temps de contact : Bactéries, levures et champignons : 15 minutes Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons en PEHD opaque de 500 ml, 680 ml, 700 ml, 750 ml et 1 l. Bouchon plastique (polypropylène). Obturateur et bec verseur en plastique PPBD. Étant donné que les produits sont classifiés H314, une fermeture à sécurité enfants et une indication de danger décelable au toucher sont requises pour l'emballage destiné aux utilisateurs non professionnels.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer au mode d'emploi général

CHAPITRE 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Veuillez vous conformer au mode d'emploi.

— En milieu médical : nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).

— Presser le flacon et appliquer lentement tout autour de l'intérieur de la cuvette en veillant à ce qu'une quantité suffisante de liquide recouvre la totalité de la cuvette.

— La dose recommandée est de 80 ml.

— Les produits ne doivent pas être utilisés conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

— Aucun autre agent de nettoyage ne doit être utilisé en conjonction avec le produit.

— Informer le titulaire de l'enregistrement si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Pour les utilisateurs professionnels :

Porter des équipements de protection personnelle lors de l'application des produits :

— gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 ou équivalent ;

— lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou équivalent ;

— une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalent.

(La matière doit être précisée par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

Les textes complets relatifs aux normes EN sont disponibles dans la section 6

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

Pour les utilisateurs non professionnels :

— Ne pas toucher le produit au cours de l'application

— Se laver les mains après utilisation

— Éviter le contact avec la peau et les yeux

— Éviter les éclaboussures lors de l'application

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Puis enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— Informations destinées au professionnel de santé/au médecin :

— Les yeux doivent être également rincés de manière répétée au cours du trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

— EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

— En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— En l'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas jeter de produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, …), ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Durée de conservation : 18 mois.

— À conserver à une température inférieure à 30 °C.

— Protéger de la lumière directe du soleil.

— À conserver hors de portée des enfants et des animaux/des animaux de compagnie non ciblés.

CHAPITRE 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN et de l'acte juridique mentionnés dans la section 5.2 «Mesures d'atténuation des risques» sont les suivants :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 16321 - Protection des yeux et du visage pour un usage professionnel

EN 13034 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une performance de protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB [6])

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

CHAPITRE 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Power Stain & Drain	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0005 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			0,95 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	6,9 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	3,5 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Power & Pure White & Shine	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0006 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			0,95 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	6,9 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	3,5 % (p/p)

CHAPITRE 1. **MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 3 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC C

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-3

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

CHAPITRE 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			4,28 - 4,54 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	31,005 - 32,87 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1 - 1 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 3**

Type(s) de formulation	Liquide prêt à l'emploi

CHAPITRE 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants.

	P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391: Recueillir le produit répandu. P406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P260: Ne pas respirer les aérosols. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales. P501: Éliminer le récipient dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales.

CHAPITRE 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Désinfection des cuvettes de WC

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Autre Nom scientifique: Champignons Nom commun: fungi Stade de développement: Autre

	Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: autre
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (espaces domestiques, institutionnels et médicaux)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Versage Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 80 ml/cuvette WC Produit prêt à l'emploi. Nombre et fréquence des applications: - Temps de contact : Bactéries, levures et champignons : 15 minutes Température ambiante.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons en PEHD opaque de 500 ml, 680 ml, 700 ml et 750 ml. Bouchon plastique (polypropylène). Obturateur plastique et bec verseur (PPBD). Étant donné que les produits sont classifiés H314, une fermeture à sécurité enfants et une indication de danger décelable au toucher sont requises pour l'emballage destiné aux utilisateurs non professionnels.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer au mode d'emploi général

CHAPITRE 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Veuillez vous conformer au mode d'emploi.

— En milieu médical : nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).

— Presser le flacon et appliquer lentement tout autour de l'intérieur de la cuvette en veillant à ce qu'une quantité suffisante de liquide recouvre la totalité de la cuvette.

— La dose recommandée est de 80 ml.

— Les produits ne doivent pas être utilisés conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

— Aucun autre agent de nettoyage ne doit être utilisé en conjonction avec le produit.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Pour les utilisateurs professionnels :

Porter des équipements de protection personnelle lors de l'application des produits :

— gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 ou équivalent ;

— lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou équivalent ;

— une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalent.

— (La matière doit être précisée par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

Les textes complets relatifs aux normes EN sont disponibles dans la section 6

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

Pour les utilisateurs non professionnels :

— Ne pas toucher le produit au cours de l'application

— Se laver les mains après utilisation

— Éviter le contact avec la peau et les yeux

— Éviter les éclaboussures lors de l'application

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Puis enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— Informations destinées au professionnel de santé/au médecin :

— Les yeux doivent être également rincés de manière répétée au cours du trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

— EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

— En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— En l'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas jeter de produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc.), ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Durée de conservation : 24 mois.

— À conserver à une température inférieure à 30 °C.

— Protéger de la lumière directe du soleil.

— À conserver hors de portée des enfants et des animaux/des animaux de compagnie non ciblés.

CHAPITRE 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN et de l'acte juridique mentionnés dans la section 5.2 «Mesures d'atténuation des risques» sont les suivants :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 16321 - Protection des yeux et du visage pour un usage professionnel

EN 13034 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une performance de protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB [6])

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

CHAPITRE 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 3**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux		Toilet Bowl Cleaner Lemon	Marché: UE		
Numéro de l'autorisation		EU-0029289-0007 1-3			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			4,54 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	32,87 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Toilet Bowl Cleaner Pine	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0008 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			4,54 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	32,87 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1 % (p/p)

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Stain and Toilet	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0009 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			4,28 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	31,005 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1 % (p/p)

CHAPITRE 1. **MÉTA-RCP 4 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 4 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC D

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-4

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

CHAPITRE 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 4**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 4**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			4,33 - 4,33 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	31,345 - 31,345 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	2,5 - 2,5 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 4**

Type(s) de formulation	Liquide prêt à l'emploi

CHAPITRE 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 4**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391: Recueillir le produit répandu. P406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P260: Ne pas respirer les aérosols. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales.

CHAPITRE 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Désinfection de la surface des canalisations de vidange

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Autre Nom scientifique: Champignons Nom commun: fungi Stade de développement: Autre Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: autre
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (espaces domestiques et institutionnels)

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Versage Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: - Une fois par semaine au maximum Temps de contact : Bactéries, levures et champignons : 15 minutes. Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons en PEHD opaque de 500 ml, 750 ml et 1 l. Bouchon plastique (polypropylène). Obturateur plastique (PPBD) Bouchon plastique (PEHD/polypropylène) Embout insert plastique (polypropylène) Étant donné que les produits sont classifiés H314, une fermeture à sécurité enfants et une indication de danger décelable au toucher sont requises pour l'emballage destiné aux utilisateurs non professionnels.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer au mode d'emploi général

CHAPITRE 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 4**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Veuillez vous conformer au mode d'emploi.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).

— La dose recommandée est de 250 ml, l'utilisateur étant guidé pour la mesure en se basant sur une portion du volume du conditionnement :

  — Pour le conditionnement de 750 ml : Utiliser assez de liquide pour enduire complètement la canalisation de vidange. 1/3 du contenu peut être nécessaire.

  — Pour le conditionnement de 500 ml : Retirer avec précaution le bouchon et, sans presser le flacon, verser doucement ½ de gel du flacon dans la canalisation.

— Pour le conditionnement de 1l : Retirer avec précaution le bouchon et, sans presser le flacon, verser doucement ¼ de gel du flacon dans la canalisation.

— Une fois par semaine au maximum.

— Le produit doit être appliqué par l'utilisateur en plaçant le flacon près du trou de vidange et en versant le produit dans la canalisation.

— Rincer abondamment après utilisation.

— Aucun autre agent nettoyant ne doit être utilisé avec le produit.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Pour les utilisateurs professionnels :

Porter des équipements de protection personnelle lors de l'application des produits :

— gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 ou équivalent ;

— lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou équivalent ;

— une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalent.

(La matière doit être précisée par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

Les textes complets relatifs aux normes EN sont disponibles dans la section 6

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

Pour les utilisateurs non professionnels :

— Ne pas toucher le produit au cours de l'application

— Se laver les mains après utilisation

— Éviter le contact avec la peau et les yeux.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Puis enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— Informations destinées au professionnel de santé/au médecin :

— Les yeux doivent être également rincés de manière répétée au cours du trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

— EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

— En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— En l'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas jeter de produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc.), ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Durée de conservation : 24 mois.

— À conserver à une température inférieure à 30 °C.

— Protéger de la lumière directe du soleil.

— À conserver hors de portée des enfants et des animaux/des animaux de compagnie non ciblés.

CHAPITRE 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN et de l'acte juridique mentionnés dans la section 5.2 «Mesures d'atténuation des risques» sont les suivants :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 16321 - Protection des yeux et du visage pour un usage professionnel

EN 13034 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une performance de protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB [6])

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

CHAPITRE 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 4**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Liquid Drain Opener	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0029289-0010 1-4		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			4,33 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	31,345 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	2,5 % (p/p)

CHAPITRE 1. **MÉTA-RCP 5 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 5 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC E

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-5

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

CHAPITRE 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 5**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 5**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			1,87 - 1,87 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	13,52 - 13,52 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1 - 1 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 5**

Type(s) de formulation	Liquide prêt à l'emploi

CHAPITRE 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 5**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P260: Ne pas respirer les aérosols. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales. P501: Éliminer le récipient dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales.

CHAPITRE 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Désinfection de la surface des canalisations de vidange

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Autre Nom scientifique: Champignons Nom commun: fungi Stade de développement: Autre

	Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: autre
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (espaces domestiques et institutionnels)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Versage Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Produit prêt à l'emploi. Nombre et fréquence des applications: Une fois par semaine au maximum Temps de contact Bactéries, levures et champignons : 15 minutes Température ambiante.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons en PEHD opaque de 500 ml, 750 ml, 1l, 1,5l et 2l. Bouchon plastique (polypropylène), obturateur plastique (PPBD). Étant donné que les produits sont classifiés H314, une fermeture à sécurité enfants et une indication de danger décelable au toucher sont requises pour l'emballage destiné aux utilisateurs non professionnels.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer au mode d'emploi général

CHAPITRE 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 5**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Veuillez vous conformer au mode d'emploi.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).

— La dose recommandée est de 125 ml, l'utilisateur étant guidé pour la mesure en se basant sur une portion du volume du conditionnement :

  — Pour le conditionnement de 750 ml (sans la poignée du flacon) : Presser avec précaution le flacon pour appliquer le liquide directement dans la canalisation jusqu'à ce que toutes les surfaces soient recouvertes (125 ml).

  — Pour les conditionnements de 500 ml, 750 ml, 1 l, 1,5 l et 2 l (flacons avec poignée) : Retirer avec précaution le bouchon et, sans presser le flacon, verser soigneusement le gel dans la canalisation jusqu'à ce que toutes les surfaces soient recouvertes (environ 125 ml).

— Ne pas utiliser plus d'une fois par semaine.

— Le produit doit être appliqué par l'utilisateur en plaçant le flacon près du trou de vidange et en versant le produit dans la canalisation.

— Rincer abondamment après utilisation.

— Les produits ne doivent pas être utilisés conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Pour les utilisateurs professionnels :

Porter des équipements de protection personnelle lors de l'application des produits :

— gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 ou équivalent ;

— lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou équivalent ;

— une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalent.

(La matière doit être précisée par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

Les textes complets relatifs aux normes EN sont disponibles dans la section 6

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

Pour les utilisateurs non professionnels :

— Ne pas toucher le produit au cours de l'application

— Se laver les mains après utilisation

— Éviter le contact avec la peau et les yeux

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Puis enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— Informations destinées au professionnel de santé/au médecin :

— Les yeux doivent être également rincés de manière répétée au cours du trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

— EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

— En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— En l'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas jeter de produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc.), ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Durée de conservation : 24 mois.

— À conserver à une température inférieure à 30 °C.

— Protéger de la lumière directe du soleil.

— À conserver hors de portée des enfants et des animaux/des animaux de compagnie non ciblés.

CHAPITRE 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN et de l'acte juridique mentionnés dans la section 5.2 «Mesures d'atténuation des risques» sont les suivants :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 16321 - Protection des yeux et du visage pour un usage professionnel

EN 13034 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une performance de protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB [6])

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

CHAPITRE 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 5**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Bleach Maintainer		Marché: UE
Numéro de l'autorisation			EU-0029289-0011 1-5		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			1,87 % (p/p)

Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	13,52 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1 % (p/p)

CHAPITRE 1. **MÉTA-RCP 6 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 6 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC F

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-6

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

CHAPITRE 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 6**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 6**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			0,94 - 0,94 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	6,83 - 6,83 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,15 - 0,2 % (p/p)
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	Substance non active	308062-28-4	931-292-6	0,14 - 0,14 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 6**

Type(s) de formulation	Liquide prêt à l'emploi

CHAPITRE 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 6**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment au savon et à l'eau . P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P406: Stocker dans un corrosive resistance avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P501: Éliminer le contenu dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales. P501: Éliminer le récipient dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales.

CHAPITRE 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Désinfection des surfaces dures non poreuses

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Autre Nom scientifique: Champignons Nom commun: fungi Stade de développement: Autre Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Autre
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (espaces domestiques et institutionnels)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Temps de contact : Bactéries, levures et champignons : 5 minutes Température ambiante.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons en PEHD opaque avec pistolet pulvérisateur TS6 ou avec pistolet mousseur TS6 de 500 ml, 750 ml et 1 l

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Pour les utilisateurs non professionnels :

— Le produit doit être pulvérisé vers le bas

— Se laver les mains après utilisation

— Éviter le contact avec la peau et les yeux

Pour l'exposition secondaire du grand public :

— Il convient de veiller à ce que les personnes présentes et le grand public ne touchent pas la surface avant qu'elle ne soit rincée et sèche.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer au mode d'emploi général

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2.

Désinfection des surfaces dures non poreuses

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Autre Nom scientifique: Champignons Nom commun: fungi Stade de développement: Autre Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Autre
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (espaces domestiques et institutionnels)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Temps de contact : Bactéries, levures et champignons : 5 minutes Température ambiante.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons en PEHD opaque avec pistolet pulvérisateur TS6 ou avec pistolet mousseur TS6 de 500 ml, 750 ml et 1 l

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

Pour les denrées alimentaires, s'assurer que la concentration en chlorate présent dans la nourriture ne dépasse pas les valeurs de LMR établies dans le règlement (UE) 2020/749. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer au mode d'emploi général

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer au mode d'emploi général

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer au mode d'emploi général

CHAPITRE 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 6**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Veuillez vous conformer au mode d'emploi.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).

— S'assurer du mouillage complet des surfaces, laisser agir pendant le temps de contact adéquat.

— Le produit doit être appliqué sur des surfaces dures par pulvérisation. Le pistolet du produit doit être mis sur la position «on». Il est conseillé aux utilisateurs de pulvériser le produit à 20-25 cm des surfaces.

— Rincer les surfaces traitées après application.

— Les produits ne doivent pas être utilisés conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Pour les utilisateurs professionnels :

Porter des équipements de protection personnelle lors de l'application et après l'application des produits :

— gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 ou équivalent ;

— lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou équivalent ;

— une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalent.

(La matière doit être précisée par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

Les textes complets relatifs aux normes EN sont disponibles dans la section 6

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau à l'eau. Si une irritation cutanée apparait : Consulter immédiatement un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS D'INHALATION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas jeter de produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc.), ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Durée de conservation : 24 mois.

— À conserver à une température inférieure à 30 °C.

— Protéger de la lumière directe du soleil.

— À conserver hors de portée des enfants et des animaux/des animaux de compagnie non ciblés.

CHAPITRE 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN et des actes juridiques mentionnés dans la section 5.2 «Mesures d'atténuation des risques» sont les suivants :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 16321 - Protection des yeux et du visage pour un usage professionnel

EN 13034 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une performance de protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB [6])

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Le titre complet de l'acte juridique mentionné dans la section 4.2.2 «Mesures d'atténuation des risques spécifiques» est le suivant :

Règlement (UE) 2020/749 de la Commission du 4 juin 2020 modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de chlorate présents dans ou sur certains produits (JO L 178 du 8.6.2020, p. 7-20).

CHAPITRE 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 6**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Mould & Mildew Remover 1	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0029289-0012 1-6		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			0,94 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	6,83 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,2 % (p/p)

Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	Substance non active	308062-28-4	931-292-6	0,14 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Mould & Mildew Remover 2	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0029289-0013 1-6		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			0,94 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	6,83 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,15 % (p/p)
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	Substance non active	308062-28-4	931-292-6	0,14 % (p/p)

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Mould & Mildew Remover 3	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0029289-0014 1-6		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			0,94 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	6,83 % (p/p)

Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,15 % (p/p)
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	Substance non active	308062-28-4	931-292-6	0,14 % (p/p)

CHAPITRE 1. **MÉTA-RCP 7 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 7 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC G

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-7

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

CHAPITRE 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 7**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 7**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			2,46 - 2,46 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	17,79 - 17,79 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,2 - 0,2 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 7**

Type(s) de formulation	Liquide prêt à l'emploi

CHAPITRE 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 7**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P260: Ne pas respirer les aérosols. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales. P501: Éliminer le récipient dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales.

CHAPITRE 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Désinfection des surfaces dures non poreuses

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Autre Nom scientifique: Champignons Nom commun: fungi Stade de développement: Autre Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Autre Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Autre
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (espaces domestiques, institutionnels et médicaux)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Temps de contact : Bactéries, levures, champignons et virus : 5 minutes Température ambiante.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons en PEHD opaque avec pistolet pulvérisateur TS6 ou avec pistolet mousseur TS6 de 500 ml, 750 ml et 1 l.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

TP04: Pour les denrées alimentaires, s'assurer que la concentration en chlorate présent dans la nourriture ne dépasse pas les valeurs de LMR établies dans le règlement (UE) 2020/749. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer au mode d'emploi général

CHAPITRE 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 7**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Veuillez vous conformer au mode d'emploi.

— En milieu médical : nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).

— S'assurer du mouillage complet des surfaces, laisser agir pendant le temps de contact adéquat.

— Le produit doit être appliqué sur des surfaces dures par pulvérisation. Le pistolet du produit doit être mis sur la position «on». Il est conseillé aux utilisateurs de pulvériser le produit à 20-25cm des surfaces, tout en maintenant le produit en position verticale.

— Rincer les surfaces traitées après application.

— Les produits ne doivent pas être utilisés conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Pour les utilisateurs professionnels :

Porter des équipements de protection personnelle lors de l'application et après l'application des produits :

— gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 ou équivalent ;

— lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou équivalent ;

— une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalent.

(La matière doit être précisée par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

— Équipement de protection respiratoire (uniquement pendant la pulvérisation) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent.

Les textes complets relatifs aux normes EN sont disponibles dans la section 6

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

Pour les personnes à proximité :

— Ne pas rester dans la zone de traitement au cours de l'application par pulvérisation. S'il est nécessaire d'être présent, porter des EPR et des EPI identiques à ceux de l'utilisateur.

— Pour l'exposition secondaire du grand public :

— Le public ne doit pas être présent lors de l'application par pulvérisation

— Il convient de veiller à ce que les personnes présentes et le grand public ne touchent pas la surface avant qu'elle ne soit rincée et sèche.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Puis enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— Informations destinées au professionnel de santé/au médecin :

— Les yeux doivent être également rincés de manière répétée au cours du trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

— EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

— En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— En l'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— Garder le récipient ou l'étiquette à disposition.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas jeter de produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc.), ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Durée de conservation : 24 mois.

— À conserver à une température inférieure à 30 °C.

— Protéger de la lumière directe du soleil.

CHAPITRE 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN et des actes juridiques mentionnés dans la section 5.2 «Mesures d'atténuation des risques» sont les suivants :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 16321 - Protection des yeux et du visage pour un usage professionnel

EN 13034 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une performance de protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB [6]).

EN 14387 - Appareils de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés - Exigences, essais, marquage

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Règlement (UE) 2020/749 de la Commission du 4 juin 2020 modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de chlorate présents dans ou sur certains produits (JO L 178 du 8.6.2020, p. 7-20).

CHAPITRE 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 7**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Anti-bacterial Mould & Mildew Remover 1	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0015 1-7	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			2,46 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	17,79 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,2 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Anti-bacterial Mould & Mildew Remover 2	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0016 1-7	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			2,46 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	17,79 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,2 % (p/p)

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Black Mould Remover 1	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0017 1-7	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			2,46 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	17,79 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,2 % (p/p)

CHAPITRE 1. **MÉTA-RCP 8 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 8 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC H

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-8

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

CHAPITRE 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 8**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 8**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			2,09 - 2,09 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	15,1 - 15,1 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,1 - 0,1 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 8**

Type(s) de formulation	Liquide prêt à l'emploi

CHAPITRE 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 8**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment au savon et à l'eau. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P362 + P364: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P501: Éliminer le contenu dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales. P501: Éliminer le récipient dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales.

CHAPITRE 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Désinfection des surfaces dures non poreuses

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Autre Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Autre Nom scientifique: Champignons Nom commun: fungi Stade de développement: Autre Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (espaces domestiques, institutionnels et médicaux)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Temps de contact : Bactéries, levures, champignons et virus : 5 minutes Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons en PEHD opaque avec pistolet pulvérisateur TS6 ou avec pistolet mousseur TS6 de 500 ml, 750 ml et 1 l.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Pour les utilisateurs non professionnels :

— Le produit doit être pulvérisé vers le bas

— Se laver les mains après utilisation

— Éviter le contact avec la peau et les yeux

Pour l'exposition secondaire du grand public :

— Il convient de veiller à ce que les personnes présentes et le grand public ne touchent pas la surface avant qu'elle ne soit rincée et sèche.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer au mode d'emploi général

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2.

Désinfection des surfaces dures non poreuses

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Autre Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Autre Nom scientifique: Champignons Nom commun: fungi Stade de développement: Autre Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (espaces domestiques, institutionnels et médicaux)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Temps de contact : Bactéries, levures, champignons et virus : 5 minutes Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons en PEHD opaque avec pistolet pulvérisateur TS6 ou avec pistolet mousseur TS6 de 500 ml, 750 ml et 1 l.

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

Pour les denrées alimentaires, s'assurer que la concentration en chlorate présent dans la nourriture ne dépasse pas les valeurs de LMR établies dans le règlement 2020/749. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer au mode d'emploi général

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer au mode d'emploi général

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer au mode d'emploi général

CHAPITRE 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 8**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Veuillez vous conformer au mode d'emploi.

— En milieu médical : nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).

— S'assurer du mouillage complet des surfaces, laisser agir pendant le temps de contact adéquat.

— Produit à appliquer par pulvérisation. Le pistolet du produit doit être mis sur la position «on». Il est conseillé aux utilisateurs de pulvériser le produit à 20-25cm des surfaces.

— Rincer les surfaces traitées après application.

— Les produits ne doivent pas être utilisés conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Pour les utilisateurs professionnels :

Porter des équipements de protection personnelle lors de l'application et après l'application des produits :

— gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 ou équivalent ;

— lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou équivalent ;

— une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalent.

(La matière doit être précisée par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

Les textes complets relatifs aux normes EN sont disponibles dans la section 6

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau à l'eau. Si une irritation cutanée apparait : Consulter immédiatement un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS D'INHALATION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas jeter de produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc.), ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Durée de conservation : 24 mois.

— À conserver à une température inférieure à 30 °C..

— Protéger de la lumière directe du soleil.

— À conserver hors de portée des enfants et des animaux/des animaux de compagnie non ciblés.

CHAPITRE 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN et de l'acte juridique mentionnés dans la section 5.2 «Mesures d'atténuation des risques» sont les suivants :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 16321 - Protection des yeux et du visage pour un usage professionnel

EN 13034 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une performance de protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB [6])

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Le titre complet de l'acte juridique mentionnés dans la section 4.2.2 «Mesures d'atténuation des risques spécifiques» est le suivant :

Règlement (UE) 2020/749 de la Commission du 4 juin 2020 modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de chlorate présents dans ou sur certains produits (JO L 178 du 8.6.2020, p. 7-20).

CHAPITRE 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 8**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Black Mould remover 2	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0018 1-8	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			2,09 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	15,1 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,1 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Bleach & Hygiene	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0019 1-8	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			2,09 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	15,1 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,1 % (p/p)

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Anti-bacterial Mould & Mildew Remover 3	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0029289-0020 1-8	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			2,09 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	15,1 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,1 % (p/p)

CHAPITRE 1. **MÉTA-RCP 9 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 9 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC I

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-9

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

CHAPITRE 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 9**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 9**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			5,81 - 5,81 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	42,07 - 42,07 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	1 - 2 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 9**

Type(s) de formulation	Liquide prêt à l'emploi

CHAPITRE 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 9**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391: Recueillir le produit répandu. P406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P260: Ne pas respirer les aérosols. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales. P501: Éliminer le récipient dans des conteneurs correctement étiquetés conformément aux réglementations locales/régionales.

CHAPITRE 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Désinfection des cuvettes de WC

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Autre Nom scientifique: Champignons Nom commun: fungi Stade de développement: Autre Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: autre
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (espaces domestiques, institutionnels et médicaux)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Versage Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 80 ml/cuvette WC Produit prêt à l'emploi. Nombre et fréquence des applications: - Temps de contact : Bactéries, levures et champignons : 15 minutes Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons en PEHD opaque de 500 ml, 680 ml, 700 ml et 750 ml. Bouchon plastique (polypropylène). Obturateur plastique et bec verseur (PPBD). Étant donné que les produits sont classifiés H314, une fermeture à sécurité enfants et une indication de danger décelable au toucher sont requises pour l'emballage destiné aux utilisateurs non professionnels.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer au mode d'emploi général

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer au mode d'emploi général

CHAPITRE 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 9**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Veuillez vous conformer au mode d'emploi.

— En milieu médical : nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).

— Presser le flacon et appliquer lentement tout autour de l'intérieur de la cuvette en veillant à ce qu'une quantité suffisante de liquide recouvre la totalité de la cuvette.

— La dose recommandée est de 80 ml.

— Les produits ne doivent pas être utilisés conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

— Aucun autre agent de nettoyage ne doit être utilisé en conjonction avec le produit.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Pour les utilisateurs professionnels :

Porter des équipements de protection personnelle lors de l'application des produits :

— gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 ou équivalent ;

— lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou équivalent ;

— une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalent.

(La matière doit être précisée par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

Les textes complets relatifs aux normes EN sont disponibles dans la section 6.

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la section 6 pour la référence complète à cette loi.

Pour les utilisateurs non professionnels :

— Ne pas toucher le produit au cours de l'application

— Se laver les mains après utilisation

— Éviter le contact avec la peau et les yeux

— Éviter les éclaboussures lors de l'application

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Puis enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— Informations destinées au professionnel de santé/au médecin :

— Les yeux doivent être également rincés de manière répétée au cours du trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

— EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

— En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour de l'assistance médicale.

— En l'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas jeter de produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc.), ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Durée de conservation : 24 mois.

— À conserver à une température inférieure à 30 °C.

— Protéger de la lumière directe du soleil.

— À conserver hors de portée des enfants et des animaux/des animaux de compagnie non ciblés.

CHAPITRE 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN et de l'acte juridique mentionnés dans la section 5.2 «Mesures d'atténuation des risques» sont les suivants :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 16321 - Protection des yeux et du visage pour un usage professionnel

EN 13034 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une performance de protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB [6])

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

CHAPITRE 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 9**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Toilet Bowl Bleach	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0029289-0021 1-9		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from sodium hypochlorite		substance active			5,81 % (p/p)
Hypochlorite de sodium	Sodium hypochlorite	agent libérateur	7681-52-9	231-668-3	42,07 % (p/p)
Hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	2 % (p/p)